

Retraites : le grand retour des mesures d'économie



alternatives-economiques.fr/retraites-grand-retour-mesures-deconomie/00091252

Sandrine Foulon et Hervé Nathan, *Alternatives économiques*, 11 décembre 2019



« *Le temps est venu de construire un système universel de retraite* ». Lors de son discours très attendu au Conseil économique social et environnemental sur la réforme des retraites, Edouard Philippe a rappelé qu'il était très attaché à l'esprit de 1945. Mais il a surtout montré ses muscles. Sur l'essentiel, les mesures contenues dans le rapport Delevoye seront bien mises en vigueur, selon un calendrier allégé.

Tous celles et ceux qui entreront sur le marché du travail en 2022, à savoir la génération de 2004 qui aura 18 ans à cette date, basculeront tout de suite dans le régime de retraites à points. Ce qui rendra la réforme « irréversible ». « *On fait entrer les jeunes dans le nouveau système dès 2022, comme ça on détruit l'ancien. Cela s'appelle brûler les vaisseaux, pointe l'économiste Henri Sterdyniak. Mais alors il va falloir imaginer des vases communicants pour que les cotisations des jeunes (dans le nouveau système) financent les retraites des seniors (dans l'ancien)* ».

Différents calendriers

Mais il y aura d'autres calendriers. Tous les actifs, aujourd'hui à moins de 17 ans de la retraite, c'est-à-dire la génération née avant 1975, ne seront pas concernés par la réforme. Enfin, toutes les personnes nées après 1975 qui sont également sur le marché du travail, verront leurs droits acquis calculés selon les anciennes règles jusqu'en 2025. Elles cotiseront ensuite dans le nouveau régime jusqu'en 2037, date à laquelle elles devraient ouvrir leurs droits à la retraite.

La règle sera la même pour tous, y compris pour les salariés des régimes spéciaux (SNCF, RATP, industries électriques et gazières...). « *Le temps des régimes spéciaux s'achève* » a déclaré Edouard Philippe. L'exécutif a écarté l'option de la clause du grand-père, souhaitée notamment par les syndicats réformistes (CFDT cheminots et Unsa ferroviaire), selon laquelle les modalités d'une réforme s'appliquent aux seuls nouveaux entrants sur le marché du travail. Il ne les a pas non plus rassurés en décalant l'entrée en vigueur de la loi à la génération 1980 par exemple, une rumeur qui avait circulé avant les annonces du Premier ministre.

Edouard Philippe aurait pu tenter un geste vis-à-vis des syndicats de ces régimes spéciaux afin de fissurer le front syndical, voire de sortir de grève. Il ne l'a pas fait. Il a choisi, selon l'expression d'Alain Juppé, de rester « droit dans ses bottes ». Il a également renvoyé la « patate chaude » terme qu'il a pourtant récusé dans ses annonces, aux patrons et patronne d'EDF, de la SNCF ou de la RATP afin qu'ils négocient avec leurs troupes.

Les grands principes sont donc réaffirmés : chaque heure travaillée comptera ; la valeur du point sera inscrite dans la loi ; une cotisation unique pour tous sera progressivement mise en œuvre ; les cadres devront cotiser jusqu'à 3 plafonds de la sécurité sociale (120 000 euros annuels), un camouflet pour la CFE-CGC qui assure que ces derniers se tourneront vers la capitalisation pour compenser la baisse de leur pension ; l'âge légal reste fixé à 62 ans avec l'introduction d'un âge pivot à 64 ans en 2027 (et non plus en 2025) ; le minimum retraites (minimum contributif) de 1000 euros sera bien mis en place en 2022, une mesure déjà inscrite dans la loi de 2003 sur les retraites mais jamais exécutée...Il entend aussi revaloriser les salaires des enseignants, sans trop de précisions pour l'heure, sur la manière dont leur niveau de pension sera maintenu.

Encore beaucoup de détails à préciser donc et pas de grandes surprises dans ces annonces, si ce n'est à la marge. Le gouvernement qui a entendu les inquiétudes sur le niveau de pension des femmes promet une majoration de 2% supplémentaires pour les parents de familles nombreuses qui viendront s'ajouter aux 5% de bonification pour chaque enfant. Il accordera également 6 mois supplémentaires à partir du 3^e enfant aux femmes qui se seront arrêtées de travailler.

Le gouvernement promet de mieux en prendre en compte la pénibilité, de ceux qui ont « des métiers usants », il ouvrira la pénibilité aux agents de la fonction publique, une bonne nouvelle pour les aides-soignantes et les hospitaliers qui en étaient exclus. Le travail de nuit devrait être mieux reconsidéré. Une annonce qui intervient alors que le gouvernement était prêt il y a encore quelques semaines à assouplir les conditions du travail de nuit (un projet de loi finalement différé de six mois) Mais il ne revient pas sur les 4 critères de pénibilité qui ont été supprimés sous le mandat d'Emmanuel Macron. Des mesures que Laurent Berger, le secrétaire général de la CFDT, juge insuffisantes, sa centrale étant très mobilisée sur le sujet depuis la réforme de 2003.

Accélération des mesures paramétriques

Mais c'est surtout la question des mesures d'économie et de la mise en place de l'âge pivot à 64 ans assorti d'un bonus/malus si l'on part avant cette date qui constituent une « ligne rouge » que le gouvernement a « *clairement franchie* », a dénoncé le patron de la centrale de Belleville. « *La grande annonce d'aujourd'hui est que la réforme systémique est repoussée à 2037 pour mieux accélérer la réforme paramétrique dès 2022*, souligne l'économiste Antoine Bozio, promoteur de la réforme à points qui avait été consulté par Emmanuel Macron lors de sa campagne. *Tous les aspects redistributifs d'un système à points qui favorise les plus petits salaires sont devenus inaudibles. Pareil pour l'indexation des cotisations sur les salaires. Nos travaux de l'Institut des politiques publiques ont montré qu'elle était favorable aux plus précaires. Le gouvernement n'a pas su, ou voulu, communiquer sur le fait que cet effet redistributif était bien trop fort* ».

Pour l'économiste, signataire d'une tribune dans le Monde avec trois autres économistes qui avaient soutenu le candidat Macron, l'introduction de cet âge pivot a « *brouillé le message* » et torpillé la philosophie de la réforme à points. « *L'objectif d'un tel système était également de ne pas stigmatiser des catégories comme les régimes spéciaux et de trouver des sorties par le haut. C'est tout l'inverse qui s'est produit. Dans n'importe quel pays européen, on aurait débattu des chiffres, produit des simulations, discuté autour d'un diagnostic... Pendant 18 mois, rien de tout cela n'a eu lieu. On ne sait pas faire. Nous avons un réel déficit démocratique à ce niveau. Pendant toute cette période, la majorité s'est déchirée pour savoir s'il fallait faire des économies tout de suite ou revoir le système. C'est manifestement le premier camp qui a gagné* ».

C'est donc le grand retour des mesures d'âge mais « *sans dire un mot des marges de manœuvres dont nous disposons* », souligne Christian Eckert, ancien secrétaire d'Etat au Budget socialiste. « *Je rappelle que le remboursement prochain de la dette sociale par la Cades nous laisserait, à partir de 2024, une marge de manœuvres d'environ 24 milliards d'euros d'euros alors que le Conseil d'orientation des retraites dans son dernier rapport prévoit au pire un déficit des régimes de retraites de 8 à 17 milliards d'euros à l'horizon 2030. De même, il sanctuarise les réserves de certains régimes spéciaux. Il y a là une petite contradiction lorsqu'on prétend mettre en place un régime universel* ».

Pour l'économiste Michaël Zemmour, le Premier ministre accentue en réalité à la baisse la trajectoire de finances publiques telle qu'elle ressortait de la loi Touraine (allongement progressif de la durée de cotisations) de 2014 en établissant l'âge d'équilibre à 64 ans en 2017. « *Si on réfère aux évaluations du Conseil d'orientations des retraites, cela devrait diminuer de 7 milliards d'euros par ans les dépenses des régimes vieillesse. Pour les futurs retraités, ce sera rude car on calculera la décote selon les deux critères (âge et durée de cotisations) selon le plus sévère. Cela générera par exemple une perte de 10% pour quelqu'un qui liquidera sa pension en 2017 à 62 ans avec tous ses trimestres. Ou à 64 ans mais avec un manque de trimestres...* »

Autre problème, cette réforme paramétrique devra être gérée par les syndicats eux-mêmes réunis au sein d'un établissement public des retraites. « *Le chef du gouvernement veut associer les syndicats de salariés à la définition de la trajectoire d'équilibre et donc à la*

gestion de cet âge d'équilibre. Autant dire qu'il leur demande de tresser la corde pour être pendus ! », poursuit l'ancien ministre.

Un terrain de jeu très surveillé, renchérit l'économiste Michaël Zemmour : *« les partenaires sociaux devront définir une trajectoire d'équilibre à cinq ans. Ils seront placés sous le contrôle du Parlement et du projet de loi de finances de la Sécurité sociale. Leurs décisions seront donc très contraintes. En fait ils seront placés dans la situation qui a amené à la fin de l'Unédic, lorsque le gouvernement a imposé une lettre de cadrage exigeant des économies drastiques au patronat et aux syndicats, aboutissant à l'étatisation de l'assurance chômage. Avec la réforme des retraites, la loi de financement de la sécurité sociale prend la main sur ce qui lui échappait encore, les régimes autonomes et complémentaires ».*

Et après ?

Le discours du Premier ministre confirme en tout cas la philosophie de ce gouvernement qui consiste à ne rechercher aucun allié. Ni parmi les experts, les économistes, ni surtout parmi le monde syndical. Pour déminer un conflit social, c'est en général la stratégie adoptée. *« Il y a quelque chose de Thatcherien dans l'attitude de l'exécutif qui a choisi de ne pas associer les syndicats « réformistes » (CFDT, UNSA, CFTC) et de passer en force en solo »,* pointe Michaël Zemmour.

Christian Eckert qui connaît les arcanes de la politique s'interroge lui aussi : *« Lors de ces occasions, le téléphone fonctionne très fort dans les jours précédents de telles annonces. Or on s'aperçoit que la CFDT parle de « ligne rouge franchie », que l'UNSA est dans le même esprit, alors que le conflit social est déjà fort. Il est aussi curieux que la tribune dans le Monde des quatre économistes à l'origine du programme d'Emmanuel Macron n'ait pas trouvé d'écho, dans le discours du Premier ministre. La presse évoque souvent une partie droite de la Macronie et une partie gauche. D'expérience, je sais qu'un gouvernement c'est un patron, le président, un chef d'orchestre, le Premier ministre, et des musiciens qui exécutent. D'évidence, le tandem qui nous gouverne est bien de droite... »*